

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs tenue au 773, chemin Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0, le 9 septembre 2013 à 20h00 au lieu et à l'heure ordinaires des séances :

Sont présents : Messieurs Serge Grégoire, Jacques Geoffrion, Sylvain Charron, André Lavallée, ainsi que Mesdames Monique Monette-Laroche et Luce Lépine, conseillères, formant quorum sous la présidence de Monsieur Claude Ducharme, maire.

Est également présent Monsieur Jean-François René, directeur général.

À 20h00, le maire déclare la séance ouverte.

No 4546-09-13
Adoption de
l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Monsieur André Lavallée, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que proposé.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
- 2.1 Mot du maire et des conseillers
3. Questions écrites d'intérêt public
4. Adoption du procès-verbal du 12 août 2013

5. Finances, Administration et Greffe

- 5.1.1 Comptes payés et à payer
- 5.1.2 Dépôt des états financiers et états comparatifs
- 5.2 Autorisation de dépenses
- 5.3 Publications municipales
- 5.4 Vente du bâtiment sis au 763, SADL (sans terrain)
- 5.5 Concours de photos
- 5.6 Adoption d'une politique d'affichage

6. Travaux publics

- 6.1 Contrat – déneigement des stationnements
- 6.2 Avis de motion – règlements décrétant l'entretien hivernal des chemins privés ouverts au public
- 6.3 Demande de soumissions - entretien réseau d'éclairage routier
- 6.4 Offre d'achat partie du lot 5153006
- 6.5 Municipalisation du chemin de la Pineraie
- 6.6 Cession du lot 3845198 (virée sur des Pensées)
- 6.7 Municipalisation du chemin des Sarcelles

7. Loisirs, Culture et Vie communautaire

- 7.1 Maison des jeunes – frais au registraire des entreprises
- 7.2 Sentiers d'hébertisme - phase 1 et phase 2
- 7.3 Achat - balançoire au Parc Parent
- 7.4 Décontamination – sous-sol du 723, chemin SADL
- 7.5 8^e édition des Fleurons du Québec
- 7.6 Stage d'intégration

Séance ordinaire du 9 septembre 2013

8. Urbanisme

- 8.1 Modification du lotissement – Réal Hogue – chemin des Moucherolles
- 8.2 Aménagement – entrée de ville

9. Environnement

- 9.1 Annulation constat d'infraction – 50, des Perce-Neige – vidange de fosse septique
- 10. Varia : dons à des organismes de charité
- 11. Correspondance
- 12. Période de questions
- 13. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mot du maire
et des conseillers

Questions
écrites d'intérêt
public

No 4547-09-13
Adoption du
procès-verbal
du 12 août 2013

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'approuver le procès-verbal du 12 août 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 4548-09-13
Comptes payés
et à payer

Madame Monique Monette-Laroche, conseillère ne participe pas aux délibérations sur cette question compte tenu que son fils est directement concerné par cette dernière et s'abstient de voter.

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité:

D'accepter la liste des comptes payés au 31 août 2013 pour un montant de 48 962.53\$ - chèques numéros 9270 à 9288.

D'accepter la liste des comptes à payer pour le mois d'août 2013 au montant de 178 320.93\$ - chèques numéros 9291 à 9392.

D'accepter les états comparatifs et états financiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Séance ordinaire du 9 septembre 2013

Dépôt des états comparatifs et états financiers

Les états comparatifs et états financiers au 31 août 2013 sont déposés au Conseil.

No 4549-09-13
Autorisation de dépenses

Attendu que certaines factures totalisent des sommes excédant 2500\$ chacune.

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité:

D'autoriser les dépenses suivantes :

Les Électriciens Duval et fils	6 208.65\$
Cohésion Totale inc.	3 196.31\$
Excavation Gilles et Mathieu inc.	7 144.43\$
Excavation Gilles et Mathieu inc.	2 690.41\$
Ali Excavation inc.	4 953.58\$
Les Excavations G. Paquin inc.	11 996.73\$
Les Excavations G. Paquin inc.	10 432.13\$
Lafarge	8 913.14\$
Dunton Rainville, avocats	6 289.92\$
Laboratoire Bio-Services	3 350.31\$
R. Piché Dynamitage inc.	4 912.89\$
SSQ Groupe financier	3 165.35\$
Excavation Kevin Barrett	8 334.79\$
Société Raynald Mercille	11 432.21\$
Société Raynald Mercille	2 561.83\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 4550-09-13
Publications municipales

Attendu qu'en vertu de la résolution numéro 4460-06-13 le Conseil doit approuver les textes devant être publiés dans toutes communications publiques dénuées de partisanerie politique.

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité:

D'approuver les textes se rapportant au Journal des citoyens du mois de septembre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 4551-09-13
Vente du bâtiment au 763, SADL (sans terrain)

Attendu que des soumissions ont été demandées pour l'achat du 763, chemin Sainte-Anne-des-Lacs (sans terrain);

Attendu qu'une seule soumission a été reçue de Madame Myriam Desjardins au prix de 500\$.

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

Séance ordinaire du 9 septembre 2013

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité:

De vendre à Madame Myriam Desjardins le bâtiment sis au 763, chemin Sainte-Anne-des-Lacs (sans terrain) au prix de 500\$ payable comptant, le tout conformément au devis et à la soumission déposée.

Tous les travaux devront être terminés avant le 29 novembre 2013.

Le conseil accepte le dépôt d'un chèque de 3000\$ comme garantie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c.: Technicienne à la comptabilité
Madame Myriam Desjardins

No 4552-09-13 Concours de photos

Attendu qu'en mars 2013 le concours de photos a été officiellement lancé.

Il est proposé par Monsieur André Lavallée, conseiller, appuyé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'offrir le 1^{er} prix de 200\$ à Madame Camille Guindon pour sa photo « nature;

D'offrir le 2^e prix de 100\$ à Monsieur Maxime Bujold pour sa photo « petite île du marais »;

D'offrir le 3^e prix de 50\$ à Monsieur Michel Aubertin pour sa photo du « chemin Godefroy printemps 2013 ».

Un prix sera remis par le Club optimiste à Alizé Bedoucha pour la catégorie 12 ans et moins pour sa photo printemps.

La photo gagnante sera en première page de l'édition printanière L'Étoile.

Félicitations aux gagnants et nos remerciements à nos 16 participants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c.: Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire
Technicienne à la comptabilité
Adjointe administrative

No 4553-09-13 Adoption d'une politique d'affichage

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité:

D'adopter la politique d'affichage suivante :

Séance ordinaire du 9 septembre 2013

Préambule :

La politique d'affichage de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs est basée sur le principe du droit à l'information. Cette politique a pour but d'établir un système d'affichage et d'accroître la visibilité des activités et des événements relatifs à la vie citoyenne. Elle est applicable à l'ensemble des organismes sur le territoire pour véhiculer gratuitement des messages d'intérêt public.

Règlement général d'affichage:

1. Situation géographique

Les quatre panneaux de ville sont situés sur le chemin Filion, chemin des Pins, chemin Sainte-Anne-des-Lacs et à l'intersection des chemins Fournel et Sainte-Anne-des-Lacs (église). Les bannières de type vertical seulement seront autorisées et pourront être installées le long du chemin Sainte-Anne-des-Lacs et près de l'évènement.

2. Personnes concernées

Tous les organismes sans but lucratif ou humanitaire, légalement constitués, peuvent faire une demande d'affichage sur les panneaux de bois prévus à cet effet. Pour ce qui est du panneau de l'église les producteurs de spectacles pourront aussi afficher sur ce dernier.

3. Langue

Le message doit être écrit en français et être compréhensible. La Municipalité se réserve le droit de corriger les textes.

4. Message

Le message doit être à titre informatif seulement et doit être d'intérêt public. Tous les messages à caractères politiques, partisans, religieux, sexuels, raciaux, économiques ou autres seront refusés. L'annonce d'un spectacle pourrait être affichée mais seulement sur le panneau de l'église. Aucune forme de discrimination ne sera permise. La Municipalité se réserve également le droit de refuser de diffuser un message qu'elle juge inapproprié.

5. Approbation

Le tout sera approuvé par la direction générale avant d'être affiché.

6. Durée

La durée maximale d'affichage pour les coroplast est de quatorze (14) jours consécutifs et pour les bannières (4) jours. Le message sera retiré une fois que la période d'affichage demandée sera terminée. La période demandée pourra être modifiée par la Municipalité si l'administration le juge nécessaire. De plus, la Municipalité peut mettre fin en tout temps à tout affichage et ce, à sa discrétion.

7. Responsabilité

La responsabilité du message affiché appartient uniquement à l'organisme demandeur. La Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs n'est pas responsable des messages des organismes et se dégage de toute responsabilité quant au contenu du message, son impact ou autres. De plus, la Municipalité se dégage de tout dommage causé aux plastiques corrugués

Séance ordinaire du 9 septembre 2013

(coroplast) bannières ou autres spécifiquement dans les situations hors contrôle (tempêtes, graffitis, etc.).

L'organisme demandeur doit informer le plus rapidement possible la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs dans l'éventualité où l'événement à annoncer est annulé ou reporté. La Municipalité est responsable de l'installation sur les panneaux d'affichage mais l'organisme est responsable de l'installation de ses bannières verticales. L'endroit où les bannières seront installées doit être validé avec la Municipalité.

8. Droit de regard de la Municipalité

La Municipalité se réserve le droit de modifier en tout ou en partie le texte soumis pour que celui-ci soit conforme aux normes établies par elle.

9. Priorité d'affichage

Il est entendu que les demandes provenant de l'administration municipale auront toujours priorité. Ensuite, le principe du « premier arrivé premier servi » est préconisé.

10. Dimension, critères et impression

Les dimensions des bannières devront être validées auprès du Service des Loisirs.

Les dimensions pour les plastiques corrugués (coroplast) sont: au maximum de 4' x 3' pour les trois entrées de la municipalité et d'un maximum 4' x 8' pour l'église.

Les critères suivants devront être respectés :

- logo
- identification du sujet
- date, lieu, endroit (si applicable)
- personne à contacter pour information.

L'impression devra être de qualité professionnelle.

12. Transmission de la demande

Toute demande doit être acheminée au Service des Loisirs de la Culture et de la Vie communautaire par courriel à loisirs@sadl.qc.ca ou par télécopieur au 450-224-8672. **Les demandes doivent être reçues au moins 10 jours ouvrables avant la date prévue d'affichage et doivent respecter la présente politique d'affichage.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c.: Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire
Directrice du Service de l'Urbanisme
Associations

No 4554-09-13
Contrat –
dénégement du
stationnement
de l'église sur
chemin Fournel

Attendu que des soumissions, par invitations écrites, ont été demandées pour le dénégement du stationnement de l'église sur chemin Fournel;

Attendu qu'une seule soumission a été reçue :

Excavation Kevin Barrett

4220\$ taxes en sus

Séance ordinaire du 9 septembre 2013

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat pour le déneigement du stationnement de ***l'église sur le chemin Fournel*** à Excavation Kevin Barrett pour la somme de 4220\$ taxes en sus, le tout conformément au devis et à la soumission déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c.: Directeur du Service des Travaux publics
Technicienne à la comptabilité
Excavation Kevin Barrett

No 4555-09-13

Contrat –
déneigement du
stationnement
de l'église sur
chemin SADL

Attendu que des soumissions, par invitations écrites, ont été demandées pour le déneigement du stationnement de l'église sur chemin Sainte-Anne-des-Lacs;

Attendu que les soumissions reçues sont les suivantes :

Excavation Kevin Barrett	3170\$ taxes en sus
Excavation Gilles et Mathieu	2950\$ taxes en sus

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité:

D'octroyer le contrat pour le déneigement du stationnement de ***l'église sur le chemin Sainte-Anne-des-Lacs*** à Excavation Gilles et Mathieu pour la somme de 2950\$ taxes en sus, le tout conformément au devis et à la soumission déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c.: Directeur du Service des Travaux publics
Technicienne à la comptabilité
Excavation Gilles et Mathieu

No 4556-09-13

Contrat –
déneigement du
stationnement
de la bibliothèque
et des loisirs

Attendu que des soumissions, par invitations écrites, ont été demandées pour le déneigement du stationnement de la bibliothèque et du local des loisirs;

Attendu qu'une seule soumission a été reçue :

Excavation Kevin Barrett	3218\$ taxes en sus
--------------------------	---------------------

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Monsieur André Lavallée, conseiller et résolu à l'unanimité:

Séance ordinaire du 9 septembre 2013

D'octroyer le contrat pour le déneigement du stationnement de **la bibliothèque et du local des loisirs** à Excavation Kevin Barrett pour la somme de 3218\$ taxes en sus, le tout conformément au devis et à la soumission déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c.: Directeur du Service des Travaux publics
Technicienne à la comptabilité
Excavation Kevin Barrett

No 4557-09-13
Contrat –
déneigement des
stationnements
de l'hôtel de ville,
de la caserne
et du 5, des Oies

Attendu que des soumissions, par invitations écrites, ont été demandées pour le déneigement des stationnements de l'hôtel de ville, de la caserne et du 5, des Oies;

Attendu qu'une seule soumission a été reçue :

Excavation Kevin Barrett 4575\$ taxes en sus

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat pour le déneigement du stationnement de **l'hôtel de ville, de la caserne et du 5, des Oies** à Excavation Kevin Barrett pour la somme de 4575\$ taxes en sus, le tout conformément au devis et à la soumission déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c.: Directeur du Service des Travaux publics
Technicienne à la comptabilité
Excavation Kevin Barrett

No 4558-09-13
Contrat –
déneigement du
stationnement
du parc Parent

Attendu que des soumissions, par invitations écrites, ont été demandées pour le déneigement du stationnement du parc Parent

Attendu qu'une seule soumission a été reçue :

Excavation Gilles et Mathieu 1050\$ taxes en sus

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité:

D'octroyer le contrat pour le déneigement du stationnement **du parc Parent** à Excavation Gilles et Mathieu pour la somme de 1050\$ taxes en sus, le tout conformément au devis et à la soumission déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c.: Directeur du Service des Travaux publics
Technicienne à la comptabilité
Excavation Gilles et Mathieu

Séance ordinaire du 9 septembre 2013

Avis de motion
décrétant
l'entretien hivernal
des chemins
privés ouverts
au public

Avis de motion est donné par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, de la présentation à la prochaine séance des règlements décrétant l'entretien hivernal des chemins privés suivants ouverts au public :

Chemin des Acacias
Chemin des Campanules
Chemin des Capelans
Chemin des Carouges
Chemin des Chatons
Chemin des Edelweiss
Chemin des Mulots
Chemin des Oies
Chemin de l'Omble
Chemin Paquin
Chemin des Perce-neige
Chemin des Peupliers
Chemin de la Plume-de-feu
Chemin des Pluviers
Chemin des Tilleuls

Une dispense de lecture est demandée et tous les conseillers déclarent avoir reçu une copie desdits règlements.

No 4559-09-13
Demande de
soumissions –
entretien réseau
d'éclairage
routier

Il est proposé par Monsieur André Lavallée, conseiller, appuyé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité:

Que des soumissions soient demandées pour l'entretien du réseau d'éclairage routier de notre municipalité pour l'année 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service des Travaux publics

No 4560-09-13
Offre d'achat –
partie du lot
5153006

Attendu que Monsieur Vivian Tessier a offert d'acheter une partie du lot 5 153 006 du cadastre officiel du Québec par offre d'achat signée le 22 août 2013;

Attendu que cette offre d'achat est conditionnelle à son acceptation par le conseil municipal;

Attendu que ledit Vivian Tessier doit acquérir cette partie de lot afin d'obtenir son permis de construction;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

Il est donc proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'offre d'achat de Monsieur Vivian Tessier quant à

Séance ordinaire du 9 septembre 2013

l'acquisition d'une partie du lot 5 153 006 du cadastre officiel du Québec au prix de 1,87\$ du pied carré.

Les frais de lotissement, d'arpenteur-géomètre et notariés seront à la charge dudit Vivian Tessier.

De mandater Me Carole Forget, notaire à la préparation d'un acte de vente et tous documents s'y rapportant.

D'autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité ledit acte de vente ainsi que tous documents s'y rapportant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c.; Directeur du Service des Travaux publics
Technicienne à la comptabilité
Me Carole Forget, notaire
Vivian Tessier

No 4561-09-13 Municipalisation du chemin de la Pineraie

Attendu que Monsieur Robert Boyer, propriétaire du chemin de la Pineraie, a demandé la municipalisation de son chemin;

Attendu que le directeur du Service des Travaux publics a procédé à l'inspection dudit chemin et que suite à son rapport, il répond aux normes de prise en charge des chemins privés.

Il est donc proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Monsieur André Lavallée, conseiller et résolu à l'unanimité :

De municipaliser le chemin de la Pineraie, lots 3 899 503, 3 899 502, 3 899 504 et 3 162 192 du cadastre officiel du Québec;

De mandater Me Carole Forget, notaire, pour la préparation de l'acte d'acquisition de ce chemin;

D'autoriser le directeur général, ainsi que le maire à signer au nom de la municipalité ledit contrat, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service des Travaux publics
Technicienne à la comptabilité
Robert Boyer
Me Carole Forget, notaire

No 4562-09-13 Cession du lot 3845198 (virée sur des Pensées)

Attendu que le 9 juin 1994 devant Me Carole Forget, notaire, Monsieur Nicéphore Monfette a vendu à la municipalité le lot 3845198 du cadastre officiel du Québec, qui représentait la virée du chemin des Pensées;

Attendu que la municipalité a prolongé ledit chemin des Pensées;

Attendu que dans ledit acte de vente une clause spéciale prévoyait que la municipalité rétrocède la virée portant le numéro 3845198.

Séance ordinaire du 9 septembre 2013

Il est donc proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité :

De rétrocéder à Madame Renée Lévesque, propriétaire du 35, des Pensées, ledit lot 3845198 au prix de 1\$.

Les frais notariés quant à cette cession sont à la charge de Madame Renée Lévesque.

De mandater Me Carole Forget, notaire, pour la préparation du contrat de cession de ladite virée (lot 3845198);

D'autoriser le directeur général, ainsi que le maire à signer au nom de la municipalité ledit contrat, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service des Travaux publics
Technicienne à la comptabilité
Me Carole Forget, notaire
Madame Renée Lévesque

No 4563-09-13
Municipalisation
du chemin des
Sarcelles

Attendu qu'en vertu de la résolution numéro 4530-08-13 le promoteur, Monsieur Claude Parent, des chemins du Sommet connu sous les lots numéros 1922043, 2588889, 2870914 et du Sommet Sud connu sous les lots numéros 2588966, 3106053 et 5178147 a demandé la municipalisation de ses chemins;

Attendu que le chemin des Sarcelles aurait dû être également mentionné quant à sa municipalisation.

Il est donc proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité:

De municipaliser le chemin des Sarcelles connu sous le lot numéro 3617674 du cadastre officiel du Québec.

Que Me Carole Forget, notaire soit mandatée pour préparer l'acte de cession quant au chemin des Sarcelles.

Que le directeur général et le maire soient autorisés à signer ledit acte de cession ainsi que tous documents s'y rapportant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service des Travaux publics
Technicienne à la comptabilité
Me Carole Forget, notaire
Monsieur Claude Parent

No 4564-09-13
Maison des
jeunes – FRAIS
au registraire
des entreprises

Attendu que la Maison des jeunes n'est plus opérationnelle depuis plusieurs années;

Attendu que des frais sont dus au Registraire des entreprises Québec quant à l'entreprise Maison des jeunes L'Envol;

Séance ordinaire du 9 septembre 2013

Attendu que les frais dus au Registraire des entreprises est 208.50\$;

Attendu que le Club Optimiste de Sainte-Anne-des-Lacs en paie la moitié, soit \$104.25\$.

Il est donc proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyé par Monsieur André Lavallée, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'acquitter la somme de 104.25\$ au Registraire des Entreprises Québec et de maintenir en vigueur l'entreprise Maison des jeunes L'Envol.

La municipalité acquittera à chaque année les frais au Registraire des Entreprises Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c.; Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire
Technicienne à la comptabilité

No 4565-09-13
Sentiers
d'hébertisme –
phase 1 et
phase 2

Attendu que la municipalité a reçu une aide financière de la MRC des Pays-d'en-Haut de 1500\$ dans le cadre du fonds de la ruralité.

Attendu que nous avons reçu une aide financière de 1000\$ du Club optimiste.

Attendu que nous avons reçu une aide financière de 1000\$ de Québec en forme.

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les frais de 11 000\$ en 2013 pour la phase 1 (construction de modules) et de 8 670\$ pour la phase 2 qui consiste en la construction d'un sentier découverte qui servira aux enfants du Camp de jour pour se rendre à la plage du Lac Loiselle et à tous les citoyens. Des panneaux d'interprétation de la nature seront installés.

D'octroyer le contrat pour les sentiers d'hébertisme à la compagnie Billots-Vor pour la phase 1 en 2013 et la phase 2 en 2014.

D'autoriser le Service de l'Environnement à demander un certificat d'autorisation pour le sentier hébertisme phase 2.

De payer ces dépenses à même le fonds parcs et terrains de jeux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c.; Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire
Directrice du Service de l'Environnement
Technicienne à la comptabilité

Séance ordinaire du 9 septembre 2013

No 4566-09-13
Achat –
balançoire
Parc Parent

Attendu que des trois prix ont été demandés pour l'achat de balançoires pour le Parc Parent;

Attendu que la municipalité a reçu deux soumissions :

	PRIX PARC PARENT 1 balançoire	PRIX PARC PIETTE 1 balançoire	PRIX PARENT / PIETTE 2 balançoires
Techsport	4 679\$	5 821\$	10 500\$
Imagineo inc.	4 868.41\$	6 039.01\$	10 907.42\$

Ces prix excluent les taxes et comprennent la fourniture et l'installation.

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat pour l'achat d'une balançoire pour le Parc Parent à Techsport pour la somme de 4 679\$ taxes en sus, le tout conformément au devis et à la soumission déposée.

De payer ces dépenses à même le fonds parcs et terrains de jeux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c.: Directeur du Service des Travaux publics
Technicienne à la comptabilité
Techsport

No 4567-09-13
Décontamination-
sous-sol du 723,
SADL

Attendu le rapport de Benjel chimistes conseil inc. quant à la présence de moisissure dans le local du Camp de jour au sous-sol du 723, chemin Sainte-Anne-des-Lacs;

Attendu la croissance de moisissure et la nécessité de décontaminer ledit local.

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité:

De demander des soumissions pour la décontamination du Camp de jour au sous-sol de la bibliothèque au 723, chemin Sainte-Anne-des-Lacs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c.: Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire

Séance ordinaire du 9 septembre 2013

No 4568-09-13
8^e édition des
Fleurons du
Québec

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'inscrire le maire au dévoilement officiel de la 8^e édition des Fleurons du Québec le 19 septembre 2013 au Jardin botanique de Montréal au coût de 95\$ taxes en sus. Les frais inhérents à cet événement seront payés par la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c.: Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire
Technicienne à la comptabilité

No 4569-09-13
Stage
d'intégration-
CEGEP
St-Jérôme

Attendu que la municipalité a reçu du CEGEP de Saint-Jérôme une demande de stage d'intégration;

Attendu que le stage permet à l'élève de démontrer qu'il peut intervenir en loisir en intégrant chacune des compétences reliées au programme. Il s'agit d'un stage individuel de quatre jours/semaine qui place l'élève dans une situation de travail réelle au sein d'une organisation reconnue et oeuvrant dans le domaine.

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire à signer le contrat quant au stage d'intégration d'un élève du CEGEP de Saint-Jérôme, stage à compter de février 2014 à mai 2014.

D'autoriser la dépense de 500\$ pour les frais de kilométrage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c.: Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire
Technicienne à la comptabilité

No 4570-09-13
Modification du
lotissement –
Réal Hogue –
chemin des
Moucherolles

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa session régulière du 19 août 2013 a recommandé l'acceptation du plan-projet de lotissement soumis par Réal Hogue et se rapportant aux lots numéros 1 à 5 inclusivement sur le chemin des Moucherolles;

Attendu que la contribution au fonds parcs et terrains de jeux a été payée en 1989.

Il est proposé par Monsieur André Lavallée, conseiller, appuyé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité:

D'accepter le plan projet de Monsieur Réal Hogue tel que présenté par Marc Jarry, arpenteur-géomètre, le 8 août 2013 sous le numéro 12127 de ses minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c.: Directrice du Service de l'Urbanisme
Technicienne à la comptabilité
Promoteur

Séance ordinaire du 9 septembre 2013

No 4571-09-13
Aménagement-
entrée de ville

Attendu qu'un comité d'embellissement a été mis sur pied il y a un an dans le but d'aider la municipalité à obtenir un 3^e Fleuron;

Attendu que l'aménagement proposé sera conçu de manière à répondre aux critères et recommandations formulés par *Les Fleurons du Québec* lors de leur visite de 2010 sur notre territoire;

Attendu que la municipalité doit se doter d'une véritable entrée de ville et que ceci s'imbrique dans les orientations du PU-PPU en ce qui concerne la vocation des *secteurs de transition* et *secteur central*.

Attendu le retrait de Monsieur Guy Perron, architecte paysagiste pour produire 3 esquisses pour l'aménagement et l'enseigne à l'entrée du chemin Sainte-Anne-des-Lacs.

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Monsieur André Lavallée, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'abroger la résolution numéro 4479-06-13 accordant un contrat à Guy Perron.

De mandater Madame Karyne Ouellet, architecte paysagiste, pour l'appel d'offres afin de réaliser la phase I de l'aménagement de l'entrée de ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c.; Directrice du Service de l'Urbanisme
Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire

No 4572-09-13
Annulation
constat
d'infraction -
50, des Perce-
Neige –
vidange de
fosse septique

Attendu qu'en vertu de la résolution numéro 4165-09-12 la directrice du Service de l'Environnement a été autorisée à émettre un constat d'infraction au propriétaire du 50, des Perce-Neige car ce dernier aurait contrevenu aux articles 2, 3 et/ou 4 du règlement numéro 213 ayant pour objet l'instauration d'un système de contrôle de fréquence de la vidange des réservoirs sanitaires sur le territoire de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs;

Attendu qu'il s'agit d'une résidence en reconstruction.

Il est proposé par Monsieur André Lavallée, conseiller, appuyé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité:

D'annuler le constat d'infraction numéro 2013-14 concernant la vidange du réservoir sanitaire du 50, des Perce-Neige.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service de l'Environnement

No 4573-09-13
Varia
Dons

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité:

Séance ordinaire du 9 septembre 2013

D'accorder des dons aux organismes suivants :

- 250\$ à l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées des Laurentides
- 200\$ à la Société de l'autisme des Laurentides
- 90\$ au Diocèse de Saint-Jérôme

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité

Correspondance

La correspondance des mois d'août 2013 est déposée au Conseil.

Période de questions

Le public pose ses questions au Conseil municipal.

Début : 20h45

Fin : 21h30

No 4574-09-13
Levée de la séance

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité de clore à 21h30 la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Claude Ducharme
Maire

Jean-François René
Directeur général et
secrétaire-trésorier